

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil jeudi, le 13 décembre 2012, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

| | |
|----------------|---------|
| Sylvie Robidas | siège 2 |
| Serge Allie | siège 3 |
| Alain Tétrault | siège 6 |

Absences motivées :

| | |
|------------------|---------|
| Benoit Roy | siège 1 |
| Vincent Tremblay | siège 4 |
| Robert Fontaine | siège 5 |

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 10.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2012-12-321

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2012-12-322

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE le budget pour l'exercice financier 2013 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 901 144 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2012-12-323

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 15.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière